

# COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020

## RAPPORT POLITIQUE

### Généralités concernant les comptes annuels de l'exercice 2020

Les comptes annuels de l'exercice 2020 de la Commune de Grez-Doiceau sont positifs et se clôturent avec un boni budgétaire tant au service ordinaire (1.456.835 €) qu'au service extraordinaire (30.966 €).

L'année a été marquée par la crise sanitaire du coronavirus et ses diverses conséquences, les perturbations causées se manifestent de manière plus ou moins subtile dans différents postes et les premiers effets se ressentent au travers des résultats budgétaires et se feront certainement encore sentir pour les années à venir puisqu'elle frappe toujours au moment d'approuver les comptes annuels.

Les conséquences sont principalement ressenties :

- dans les recettes fiscales, dont en particulier le rendement de l'IPP qui est en baisse significative mais néanmoins dépassé par l'augmentation de son taux,
- les coûts de personnel résultant du chômage temporaire et en corollaire une diminution des subsides APE, et ce malgré de nouveaux engagements opérés en 2020 (SIPP, architecte au service Urbanisme, agents aux services Environnement et Population) augmentant finalement la charge de personnel,
- un ralentissement à échelon variable des activités régulières et des projets d'investissement.

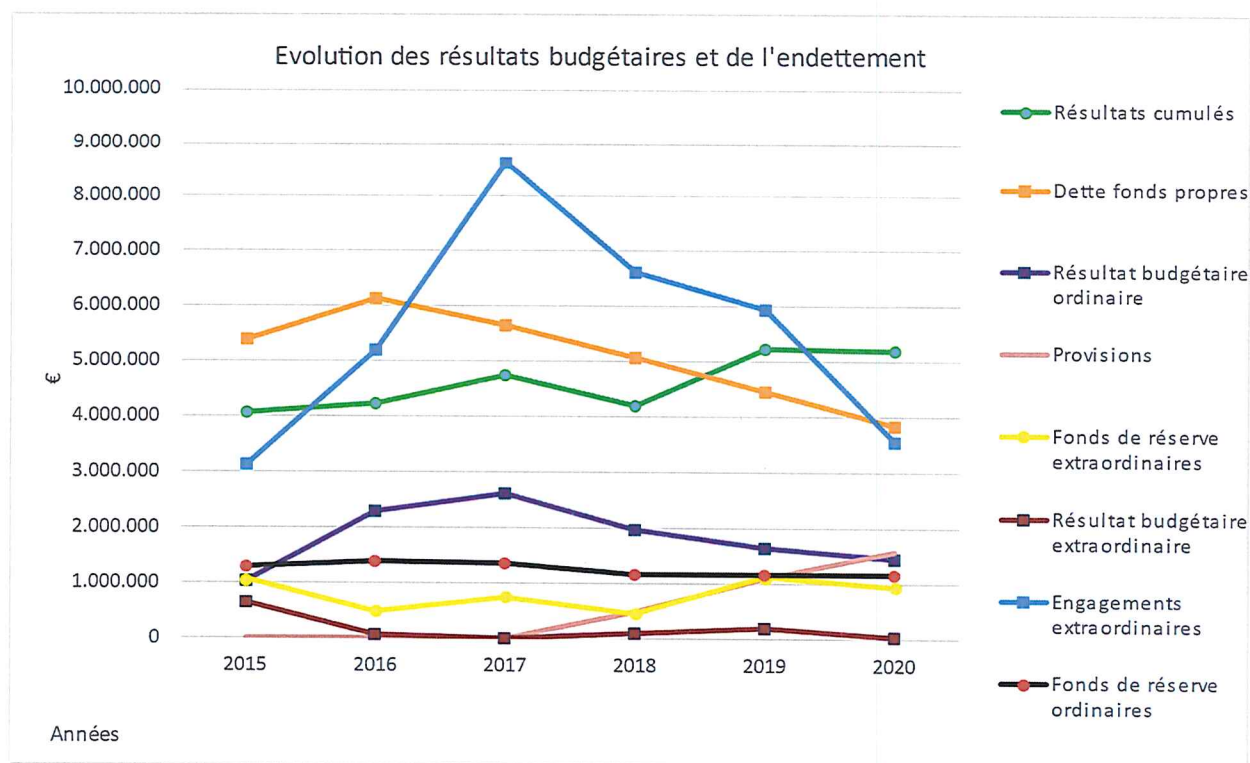
Au global, même si les recettes sont en hausse, leur augmentation est moindre que prévu. L'évolution pour les années futures reste incertaine.

Les dépenses de transfert sont en baisse, notamment pour la Zone de Police suite à la nouvelle clef de distribution entre les quatre communes de la ZP. Cette baisse n'est toutefois que pour le présent exercice et sera rattrapée aux exercices suivants par les augmentations prévues. La dotation au CPAS diminue également de près de 60 k€ et la dotation à la Zone de Secours a également diminué (au global de plus de 66 k€) suite à la reprise d'une partie du financement par les Provinces tel que décidé par la Région.

En dépit de la conjoncture, des investissements ont été réalisés, dont :

- L'acquisition d'un immeuble rue de la Ferme Brion (414.964 €) ;
- Pour les voiries : Pierre des Béguines et Péry (120.336 €), Rue des Merisiers (80.000 €), et Chemin des Crahouts (49.664 €) ;
- Les honoraires d'auteurs de projet pour la Rue de la Cortaie (64.404 €), les trottoirs rue de Hamme-Mille (30.000 €), et l'étude de diversification agricole (16.638 €) ;
- L'acquisition des poubelles à puce (129.428 €), qui sera amortie sur 8 ans au coût vérité ;
- Les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche (sur 10) de remplacement de l'éclairage public par du LED (103.359 €) ;
- L'acquisition de deux camionnettes pour les services techniques (86.285 €) ;
- Un subside extraordinaire aux Fabriques d'église d'Archennes (62.385 €) et de Grez-Doiceau (8.000 €) ;
- L'acquisition de matériel et d'équipement pour les services techniques (48.217 €) ;
- L'aménagement d'un parcours de fitness extérieur (29.692 €) ;
- L'achat de matériel informatique (26.080 €) ;
- L'achat de mobilier de bureau sur différentes fonctions (19.427 €) ;
- Un monte-escaliers pour l'accès PMR de la Maison communale (12.705 €) ;
- L'aménagement d'un espace intergénérationnel au Clos des Arbalétriers (18.866 €) ;
- Les travaux de toiture pour l'église de Pérot (11.676 €) ;
- Et l'acquisition de matériel pour les plaines de jeux (11.645 €).

Il n'y a pas eu de nouveaux emprunts, celui prévu de 760.000 € pour l'aménagement de la Maison rurale a été reporté intégralement au budget 2021 car non utilisé. De manière générale, l'endettement reste maîtrisé et toujours moindre que les moyennes provinciales et régionales.



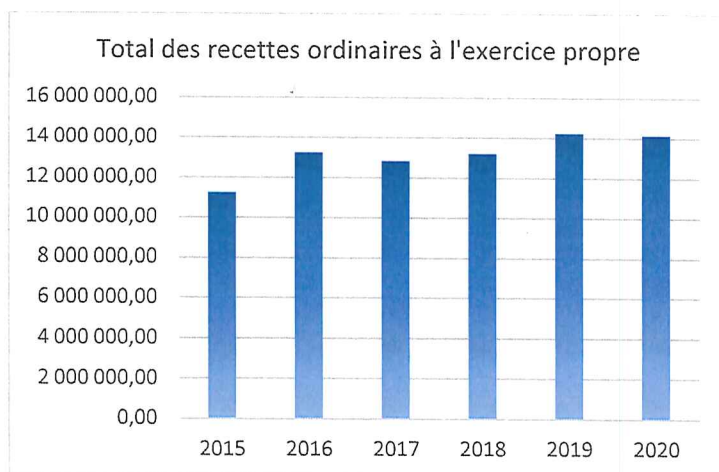
## Service ordinaire

Les droits constatés nets diminuent de 2,97 % en 2020 à 15.965.402 €, les engagements diminuent également de 1,92 % à 14.508.567 €.

Le résultat des opérations budgétaires diminue quant à lui à 1.456.835 € soit - 12,32 % par rapport à 2019 (- 204.683 €), il avait déjà diminué de 16,02 % l'année dernière et est en constante diminution depuis 2016.

## Recettes ordinaires

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre diminue de 98.236 € pour s'établir à 14.253.973 €. En 2019, il avait augmenté de 1.032.023 €.



Au niveau des recettes fiscales, nous observons une augmentation de 344.710 € (+ 3,51 %).

**Les additionnels à l'IPP augmentent** de 154.201,58 € (+ 3,13 %) par rapport à 2019 pour s'établir à 5.083.080,71 €. A l'exercice propre, ils représentent 35,91 % des recettes ordinaires (33,04 % en 2019) et 38,58 % des dépenses ordinaires (35,07 % en 2019).

La progression est importante mais il faut rappeler que nous sommes passés de 6 % à 6,90 % d'additionnels. Si on regarde le rendement d'un pourcent il est passé de 821.480 € en 2019 à 736.678 € en 2020, soit une diminution de 10,32 %.

Les droits reportés dans le formulaire 173X s'élèvent toutefois à 2.420.613 € en 2020 contre 2.035.589 € en 2019, soit une augmentation de 385.023 €.

Pour votre information, le taux moyen des additionnels à l'IPP est de 8,01 % en Région wallonne en 2019, 7,62 % pour le cluster et 7,00 % pour la Province (Source Belfius, Profil financier – Budgets 2019, page 3).

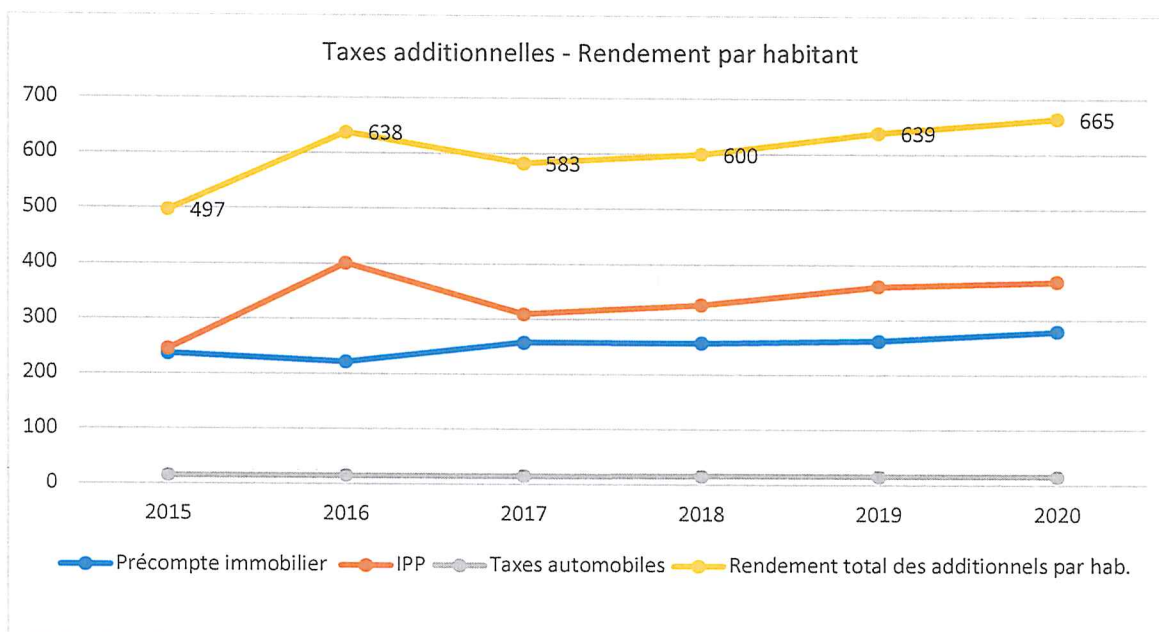
**La perception des additionnels au précompte immobilier augmente** de 252.891.23 € (7,06 %) pour s'établir à 3.835.865,14 €.

La progression est importante mais il faut rappeler que nous sommes passés de 1800 à 1950 centimes additionnels. Si on regarde le rendement d'un centime additionnel il est passé de 1.990,54 € en 2019 à 1.967,11 € en 2020, soit une diminution de 1,18 %. En effet, dans le formulaire 173X de 2020 qui récapitule les droits à constater pour les additionnels nous voyons qu'il y a des dégrèvements pour la somme de 193.129,48 € (32.696,15 € en 2019).

Pour votre information, le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier s'établit en moyenne à 2 590 en Région wallonne pour 2019, 2283 pour le cluster et 1994 pour la Province (Source Belfius, Profil financier – Budgets 2019, page 3).

A partir de 2021, la perception des additionnels au précompte immobilier est reprise par le SPW. Nous n'avons donc plus reçu de statistiques du SPF Finances pour l'élaboration du budget 2021. Le SPW travaillant d'une autre manière nous ne pouvons plus reproduire le graphique qui traitait de celles-ci.

Nous vous proposons l'évolution du rendement des taxes additionnelles au cours des 6 derniers exercices comptables. Avec l'augmentation des taux, le rendement ne progresse que de 4,07 % par habitant en 2020.



**La fiscalité locale régresse de 61.353 € (5,66 %).**

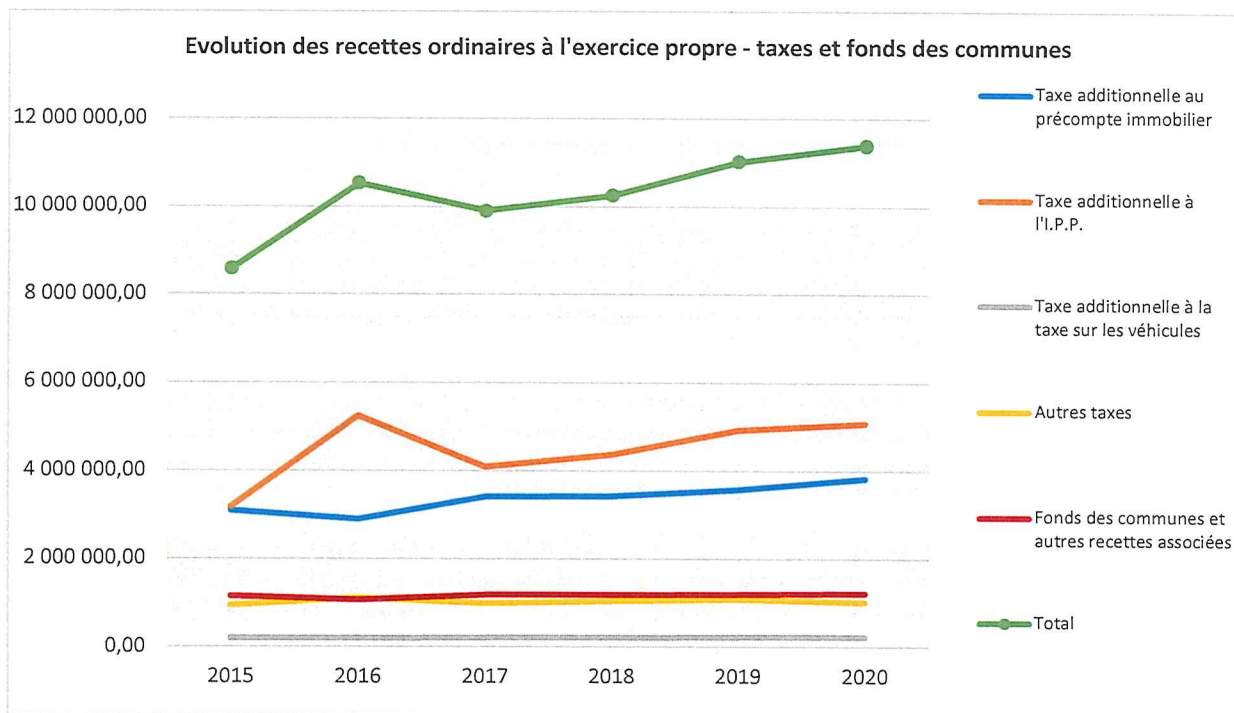
La taxe forfaitaire sur l'enlèvement des immondices diminue de 67.151,50 €, les taux forfaitaires ont été réduits de la valeur des sacs poubelles qui étaient habituellement distribués en raison de la crise sanitaire. Il faut également rappeler que les commerces n'ont pas été enrôlés pour les soutenir.

La taxe sur les écrits publicitaire diminue fortement, – 14.600,10 € (-19,64 %) ceci malgré le fait que l'enrôlement concerne les écrits distribués en 2019.

La recette relative à délivrance de documents administratifs a diminué de 42,68 % soit 10.112 €.

**La recette du fonds des communes augmente de 18.292 € (1,51 %).** Il faut souligner que dans cette somme il y a une dotation exceptionnelle pour le COVID19 de 7.336,49 €.

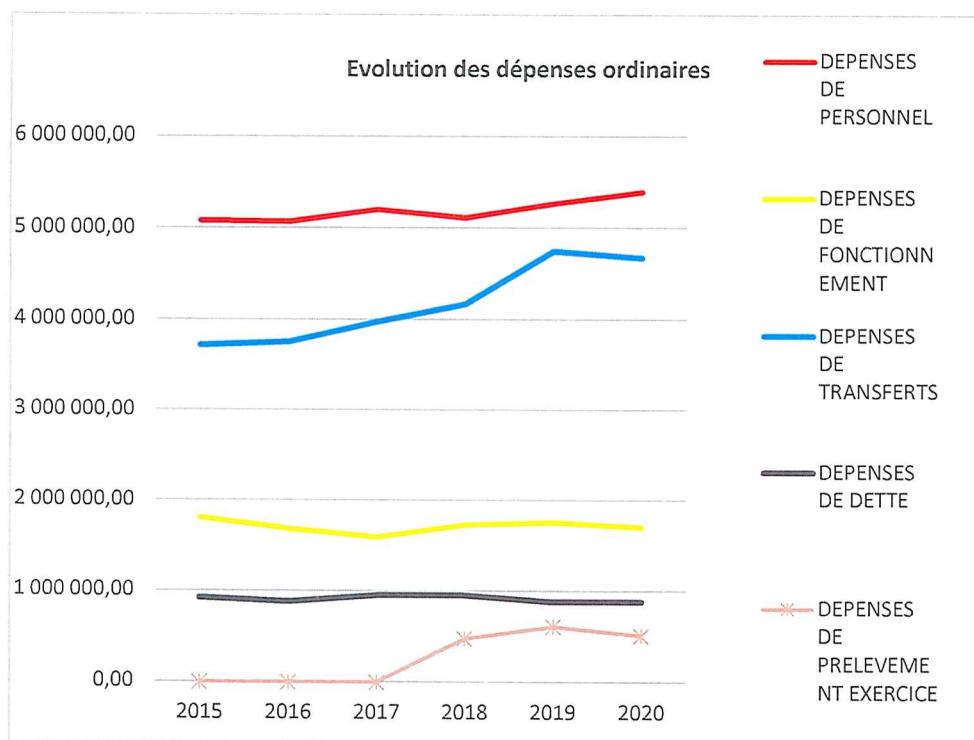
**Les subventions APE diminuent de 11.480 € (-2,64 %).** A titre d'information, la régularisation des points pour le 2ème trimestre 2020 au cours duquel une partie du personnel a été placé en chômage temporaire s'élève à moins 43.061.72 €. €.



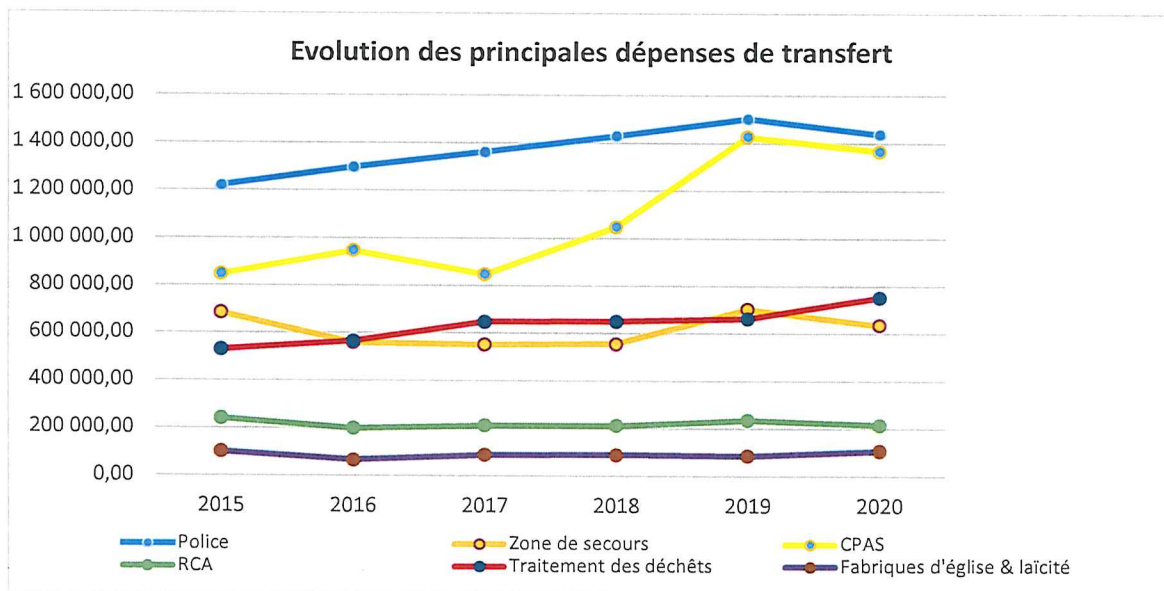
### **Dépenses ordinaires**

Les dépenses du service ordinaire à l'exercice propre diminuent de 87.836 € (- 0,66 %) en 2020 à 13.176.926 €.

Le total des dépenses ordinaires globales diminue également de 283.624 € en 2020 à 14.508.567 € (- 1,92 %).



**1. Les dépenses de transferts** ont diminué de 72.747,95 €, soit – 1,53 % pour s'établir à 4.675.205,40 €.



La dotation à la Zone de police a diminué de 63.514 €, soit -4,22 %, ceci suite à la mise en place d'une nouvelle règle de répartition des dotations communales basée sur les chiffres de population.

La dotation au CPAS diminue également de 59.685 € soit – 4,18 %.

La dotation à la Zone de Secours a diminué globalement de 66.385,15 € suite à la reprise d'une partie du financement par les Provinces.

## **2. Les dépenses brutes de personnel** ont augmenté de 2,4 %.

Pour rappel, depuis 2015, dans le cadre de la régionalisation des compétences relatives aux réductions des cotisations patronales, les réductions pourcentuelles et exonérations de cotisations patronales auxquelles les pouvoirs locaux ont droit pour les agents contractuels subventionnés ont été converties en « réductions groupe cible ». Les cotisations patronales doivent être calculées pour ces travailleurs, et une réduction doit être demandée trimestriellement par l'employeur.

Concrètement et afin d'assurer une neutralité budgétaire à cette opération, les inscriptions ont été les suivantes :

- En dépense : la totalité des charges par fonction, au code économique xxx33/113-02
- En recette : les réductions demandées par fonction, au code économique xxx33/465-02

Le montant de cette double inscription en 2020 s'élève à 609.987 € soit + 14,00 % (76.244 €).

La charge nette du personnel augmente de 89.927 € soit 2,2%, voir la remarque sur les points APE en page 3.

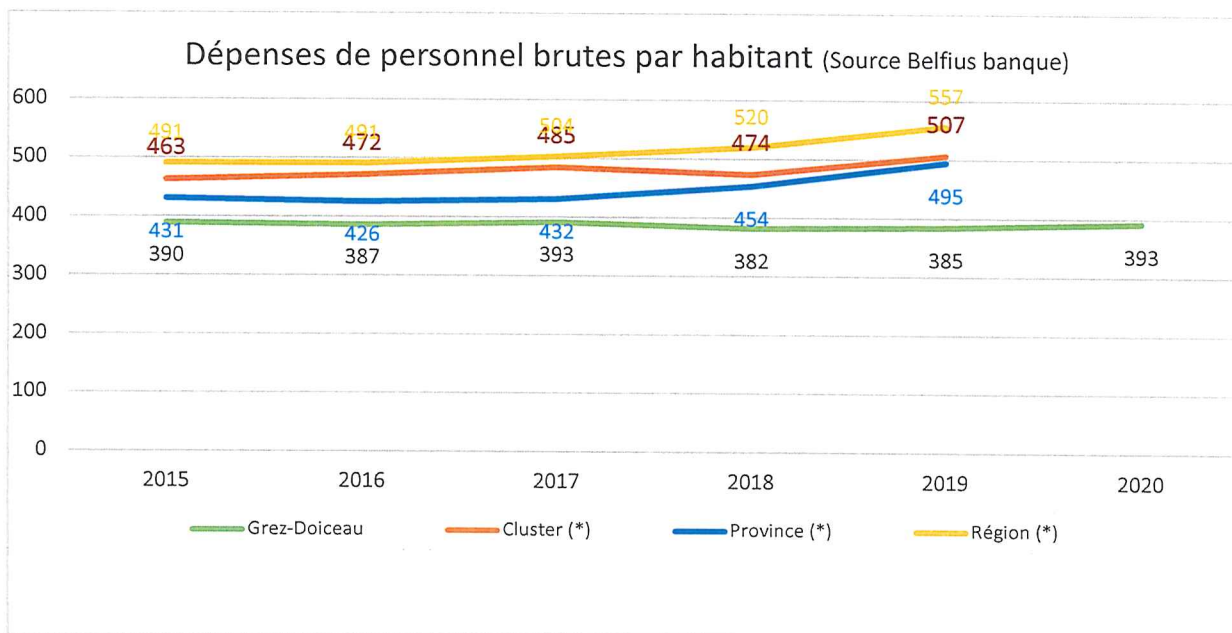
La charge nette de personnel représente 32,33 % des dépenses ordinaires à l'exercice propre, en augmentation de 0,89 %.

Le coût net moyen par équivalent temps plein a augmenté en 2020 de 1,79 % pour s'établir à 45.986 €.

Au niveau des recrutements nous avons :

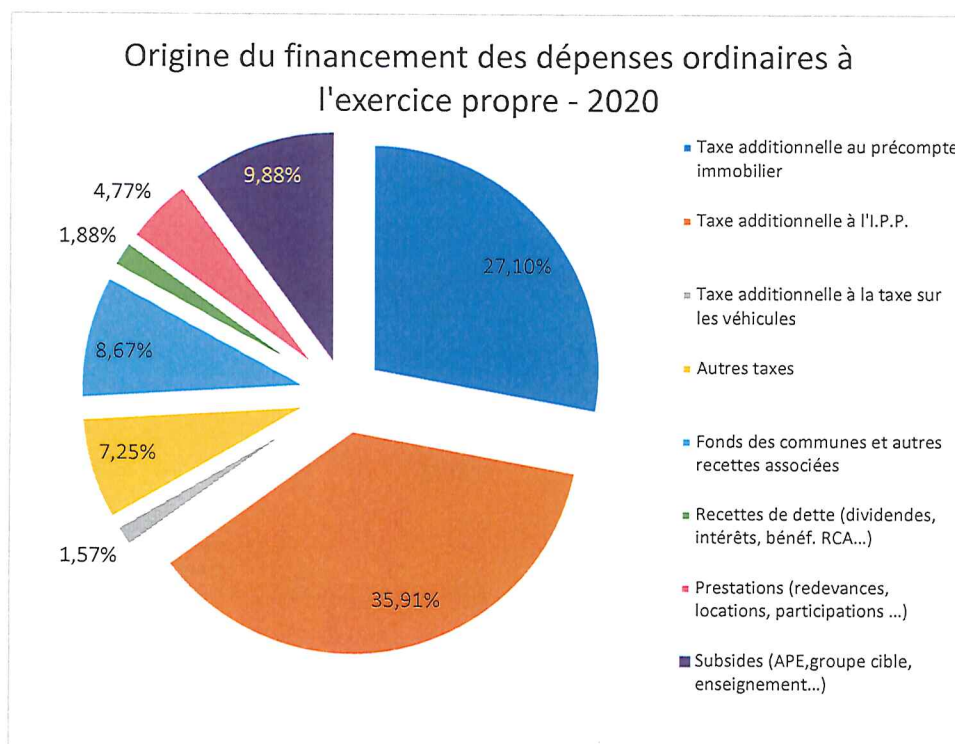
- Architecte : 05/10/2020
- Conseiller en prévention : 02/09/2020
- Employé au service Population : 22/07/2020
- Employé au service environnement : 06/01/2020

Vous trouverez, ci-après, la comparaison du coût du personnel par habitant à Grez-Doiceau par rapport au Cluster, à la Province et à la Région. (Source Belfius –Profil financier – Budget 2019 – page 6). Les chiffres 2019 du Cluster, de la Province et de la Région sont ceux des budgets. Pour Grez-Doiceau, le budget était à 405 €.



## **3. Les dépenses de fonctionnement** diminuent de 49.779,08 €, soit – 2,83 % pour s'établir à 1.709.329,03 €.

Pointons encore le prélèvement pour le service extraordinaire de 995.112 €.



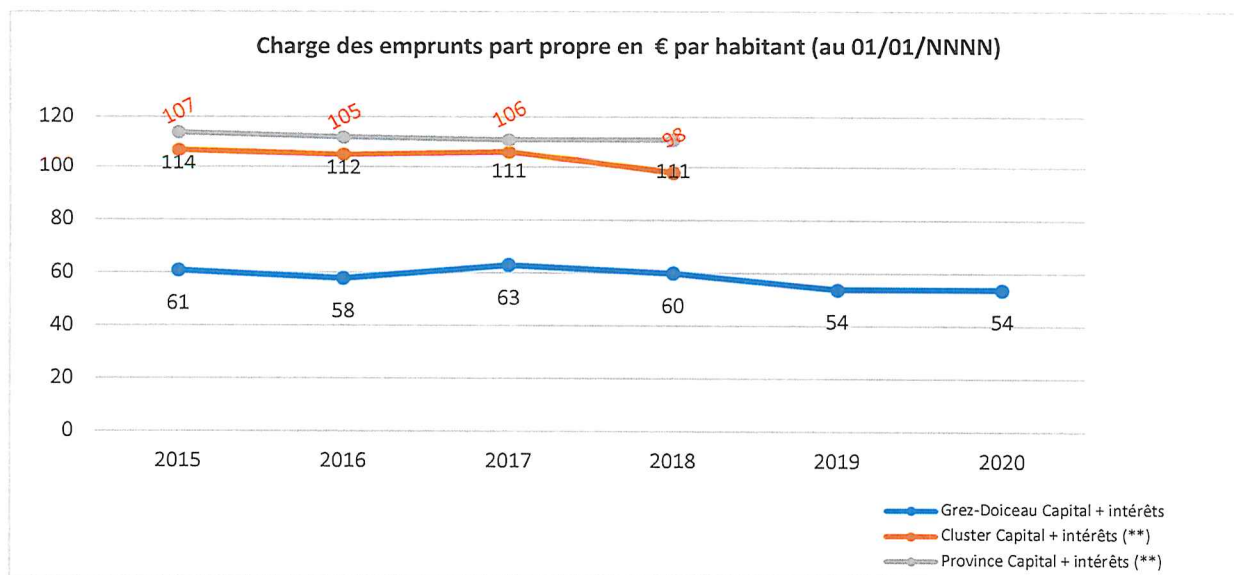
#### 4. La dette

L'encours au 31 décembre 2020 à charge de la commune s'élève à 3.738.266 € soit une diminution de 585.732 € (- 13,55 %).

Malgré cela, la charge du coût de notre dette à supporter par habitant est nettement inférieure à la moyenne des autres communes du Brabant wallon, ainsi qu'en comparaison aux communes wallonnes qui nous ressemblent (cluster de suivi par Belfius composé de 14 communes dont Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Lasne, Rixensart, La Hulpe et Waterloo).

|                                  | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Grez-Doiceau Capital + intérêts  | 61   | 58   | 63   | 60   | 54   | 54   |
| Cluster Capital + intérêts (**)  | 107  | 105  | 106  | 98   |      |      |
| Province Capital + intérêts (**) | 114  | 112  | 111  | 111  |      |      |

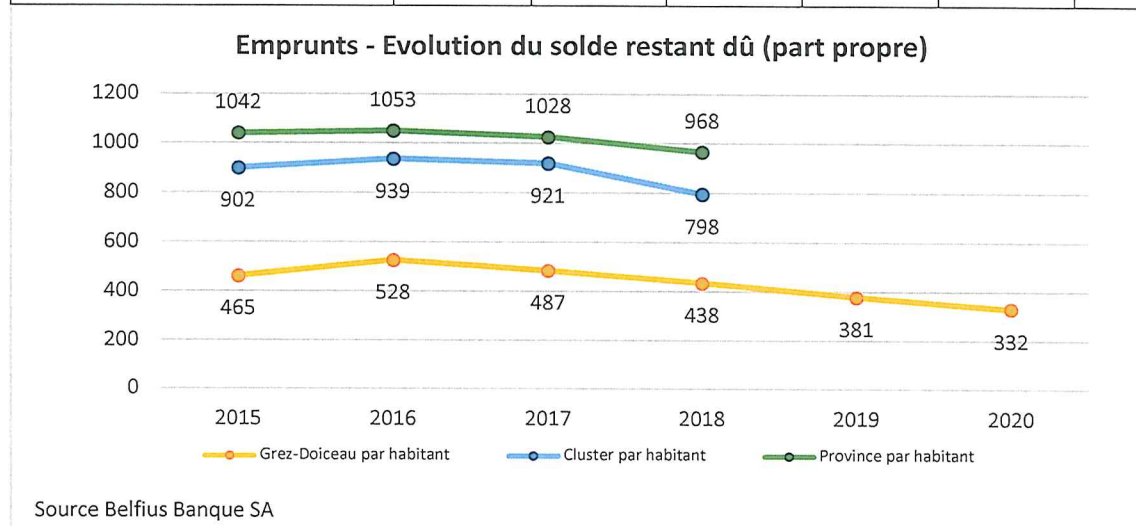
(\*\*) Source Belfius Banque SA - Profil financier budgets 2019



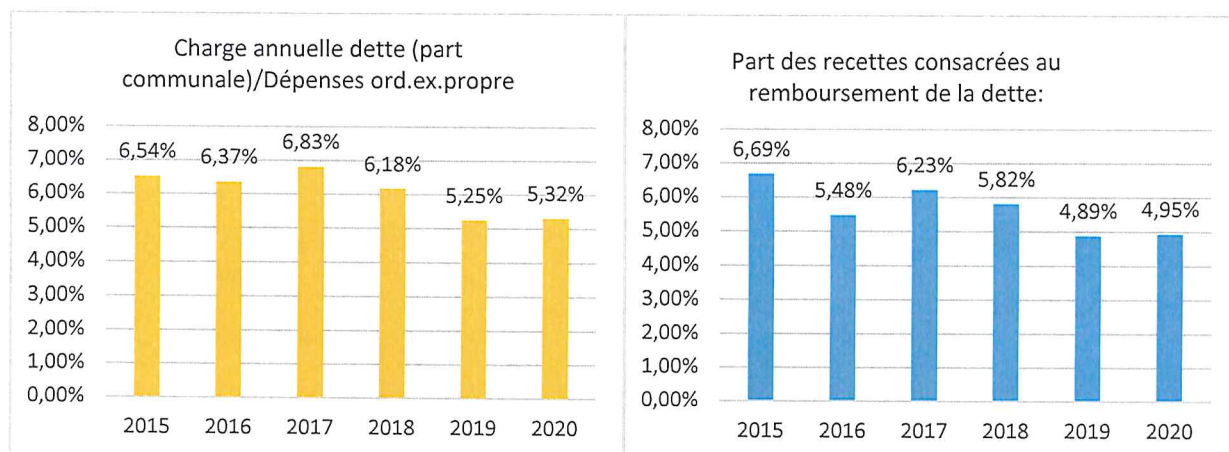
De même, le solde à rembourser par habitant est significativement plus bas que les autres communes du cluster ou de la province.

|                                  | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Grez-Doiceau par habitant</b> | 465  | 528  | 487  | 438  | 381  | 332  |
| <b>Cluster par habitant</b>      | 902  | 939  | 921  | 798  |      |      |
| <b>Province par habitant</b>     | 1042 | 1053 | 1028 | 968  |      |      |

|                                                 |       |       |      |      |      |      |
|-------------------------------------------------|-------|-------|------|------|------|------|
| <b>Durée théorique moyenne de remboursement</b> | 10,28 | 10,97 | 8,93 | 8,16 | 7,94 | 6,62 |
|-------------------------------------------------|-------|-------|------|------|------|------|



Notons encore que la part des recettes de l'exercice consacrées au remboursement de la dette augmente légèrement de 0,06 % à 4,95 % ainsi que la part des dépenses de dette dans le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre qui augmente de 0,07 % à 5,32 %



## **Service extraordinaire**

### **Recettes extraordinaires**

Pour l'exercice 2020, le total des droits constatés nets à l'exercice propre s'élève à 104.059 €.

Relevons ainsi comme droits constatés aux Comptes 2020 :

- Subsidés SPW - Versement avance 30 % - Piste cyclable  
Bois Gibet & Chemin des Ruhauts : 33.000 €
- Subsidés Province BW - Fitness extérieur : 29.692 €
- Subsidés SPW - C'est ma ruralité : 15.000 €
- Subsidés Province BW - Monte escaliers maison communale : 11.028 €
- Vente de deux véhicules : 7.628 €

Les prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire s'élèvent à 1.481.430 €, dont 995.112 € ont également été engagés au service ordinaire pour financer les réserves extraordinaires.

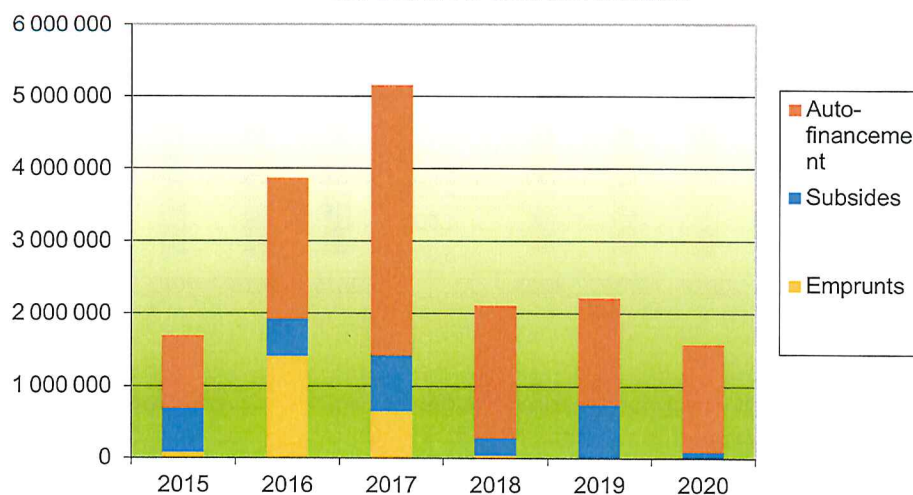
### **Dépenses extraordinaires**

Les engagements à l'exercice propre s'élèvent à 1.323.273 € contre 950.197,67 € en 2018 (+ 39,26 %) ce qui représente 30,41 % des crédits budgétaires prévus au budget initial.

Les engagements principaux ont été fourni en introduction de ce rapport.

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :

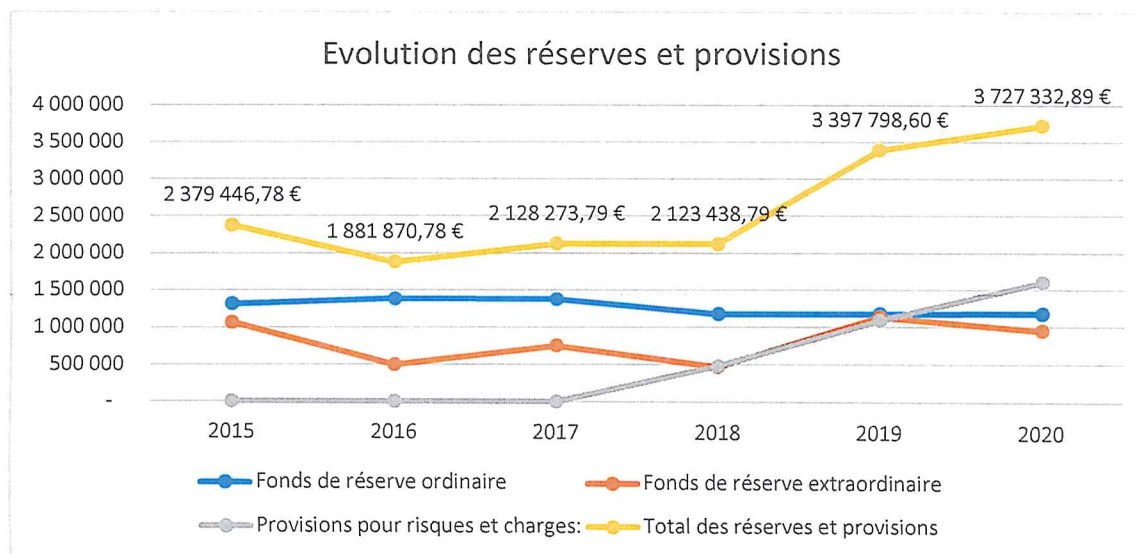
### Evolution de la répartition des sources de financement du service extraordinaire



### Evolution des Fonds de réserve & provisions

Le solde des fonds de réserve et des provisions se présente comme suit :

- 700.000 € pour un fonds « logement » (ordinaire)
- 400.000 € pour un fonds SPGE (ordinaire)
- 15.870 € dans un fonds « divers » (ordinaire)
- 60.000 € pour le fonds « Parking » (ordinaire)
- 42.644 € pour un fonds « logement » (extraordinaire)
- 678.653 € pour le fonds FRIC 2019-2021
- 155.000 € pour la provision relative au 2<sup>ème</sup> pilier de pension
- 934.667 € pour la provision relative aux charges futures du CPAS
- 512.689 € pour la provision relative aux charges de pension
- 10.000 € pour le fonds « participation citoyenne » (extraordinaire)



## Conclusion

Malgré le maintien d'une bonne santé financière de la Commune, l'année 2020 aura été une année morne, plombée par la crise sanitaire. Si des dépenses, petites ou importantes et prévues au budget, n'ont pas été engagées, il n'en reste pas moins que les recettes n'évoluent pas tel qu'espéré.

A priori, l'impact de la crise sanitaire ne devrait qu'être transitoire et se faire probablement ressentir sur les deux ou trois prochains exercices en plus de celui-ci. Son ampleur reste toutefois inconnue en tant que tel, les comptes de 2020 n'en donnent qu'une vue partielle, notamment un rendement moindre de la fiscalité locale, des projets et investissements reportés à de meilleurs jours, etc.

A la lueur des comptes 2020, les politiques de la majorité devront s'assurer de garder un cap ferme pour assurer les choix et asseoir la vision à moyen et long terme développé depuis l'installation de la nouvelle majorité en 2018 selon un principe d'efficacité, notamment en visant toujours à l'amélioration de l'administration communale et la qualité des services offerts à l'ensemble de la population.

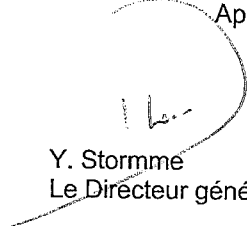
Pour le Collège communal,

Laurent Francis,



Echevin des Finances.

Approuvé par le Collège communal en séance du 16 avril 2021,



Y. Stormme  
Le Directeur général



A. Clabots  
Le Bourgmestre

